

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOYE EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2018

L'an 2018, et le Mardi 27 Novembre 2018 à 18h45, le Conseil Municipal de Bloye, régulièrement convoqué, s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe HECTOR, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 14 Présent(s) : 11 Votant(s) : 12 Procuration(s) : 1

Présents : Philippe HECTOR, Patrick DUMONT, Samuel GRIOT, Gérard RICHART, Jean-Pierre ALLEGRET, Bruno DELETRAZ, Sandrine BOUVIER, Stéphane BOUCHET, Dominique COPPIN, Laurent SIBILLE, Aurélie ROUSSEAU.

Membre(s) absent(s) excusé(s) : 3 : Aurélie GILLET-DUCHER, Séverine FAVERON (a donné pouvoir à Aurélie ROUSSEAU), Corinne SANCHEZ.

Membre(s) absent(s) arrivé(s) en cours de séance : 0

Membre(s) absent(s) non-excuse(s) : 0

Désignation secrétaire de séance : Sandrine BOUVIER est désigné(e) à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h50.

Approbation du procès verbal de la séance du 27 Octobre 2018

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès verbal du conseil municipal du 27 octobre 2018 : le procès verbal est voté à l'unanimité.

1- DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL ET D'UN COORDONNATEUR ADJOINT DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT INSEE 2019.

Monsieur Le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal, DECIDE A L'UNANIMITE 12 VOIX POUR, de désigner comme coordonnateur communal d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement un agent communal, Madame Emmanuelle D'INDIA et d'un coordonnateur communal adjoint, Madame Marie-Rose GUIGON qui bénéficieront d'une augmentation de leur régime indemnitaire et qui recevront pour chaque séance de formation 50 € (cinquante euros) par demi-journée.

2- CREATION D'EMPLOI D'AGENT RECENSEUR VACATAIRE ENQUETE INSEE 2019.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la création d'emploi d'un agent recenseur vacataire pour l'enquête de recensement de la population 2019. Ce recensement a lieu tous les 5 ans.

Ainsi, il convient de prévoir le recrutement d'un agent recenseur vacataire qui travaillera du 17 janvier au 16 février 2019 et sera rémunéré sur la base d'un forfait de 1 120 € bruts : sont compris dans ce forfait les deux demi-journées de formation du 04 et du 11/01/19, la tournée de reconnaissance, les frais kilométriques de déplacement. L'agent sera chargé sous l'autorité du coordonnateur de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- d'adopter cette grille de rémunération,
 - de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits sur le budget aux chapitre et article prévus à cet effet
- Monsieur le Maire est chargé de procéder au recrutement de l'agent recenseur, de la création d'un emploi d'agent recenseur vacataire enquête de recensement de la population 2019, la grille de rémunération, d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales s'y rapportant sur le budget aux chapitre et article prévus à cet effet et de procéder au recrutement de l'agent recenseur.

Le Conseil Municipal, DECIDE A L'UNANIMITE 12 VOIX POUR,
APPROUVE la création d'un emploi d'agent recenseur vacataire enquête INSEE 2019, la grille de rémunération,
INSCRIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales s'y rapportant sur le budget aux chapitre et article prévus à cet effet,
CHARGE Monsieur le Maire de procéder au recrutement de l'agent recenseur.

3- DESIGNATION D'UN AGENT RECENSEUR DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT INSEE 2019.

Suite à la création d'emploi d'agent recenseur vacataire enquête INSEE 2019, Monsieur le Maire a exposé au Conseil municipal qu'il était nécessaire de procéder à la désignation d'un agent recenseur pour les opérations de recensement de la population du 17 janvier au 16 février 2019.

Le Conseil Municipal, DECIDE A L'UNANIMITE 12 VOIX POUR, la désignation de l'agent recenseur, Madame Barbara BRUZEAU.

La séance est levée à 19h05.